

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30 septembre 2010

Objet : Adhésion au Club d'Ester Technopole

L'an deux mille dix, le trente septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un septembre, se réunit en session ordinaire, salle Les Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Francis COMBY
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFORT
Mr Jacques DESCARGUES
Mme Monique BOULESTIN
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mme Isabelle DAVID
Mr Eric CORREIA
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Maire adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte DORSAL, étant situé sur le site d'Ester Technopole, au même titre que de nombreuses autres sociétés et structures, a été sollicité par le Club d'Ester Technopole pour une adhésion.

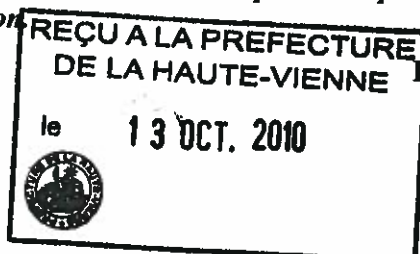
Conformément à ses statuts, le Club ESTER Entreprises a pour but :

- De créer et assurer la liaison entre les différentes entreprises ayant une activité sur le parc d'ESTER
- De renforcer les liens existants entre les entreprises exerçant une activité sur le parc d'ESTER.
- De créer une dynamique économique, culturelle et sociale entre ces différentes entreprises
- D'accompagner et soutenir les actions de développement, de communication et de marketing engagées par la Technopole.
- D'organiser et mettre en place toutes les actions à caractère culturel, sportif, social et économique permettant d'assurer à l'ensemble des adhérents du Club ESTER Entreprises les conditions pour favoriser et créer entre eux la dynamique et l'esprit de réseau souhaité par ses membres.
- De développer les connaissances scientifiques, culturelles et économiques par des conférences, des visites d'entreprises, des discussions et, d'une manière générale, par tous les moyens en son pouvoir.

Le montant de la cotisation annuelle est de l'ordre de 70 euros.

Après délibération, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- d'adhérer au Club d'Ester Technopole
- de donner autorisation au président pour signer tous les actes se rapportant à cette adhésion.



Fait à Limoges, le 30 septembre 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

